



CONTRAT DE VILLE DE PAMIERS

AVENANT N°4 à la convention signée le 4 juillet 2016 de mise en œuvre de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) de PAMIERS

Entre les soussignés,

L'Etat,

Représenté par le Préfet de l'Ariège, Simon BERTOUX

Et

La Commune de Pamiers,

Représentée par son Maire, Frédérique THIENNOT

Et

La Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées,

Représentée par son Président, Alain ROCHET

Et

L'Office Public de l'Habitat de l'Ariège,

Représenté par sa Présidente, Marie-France VILAPLANA

Vu l'article 1388 bis du Code général des Impôts,

Vu la Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu L'article 68 de la loi n° 2022-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a prolongeant jusqu'en 2023 le dispositif d'abattement de TFPB,

Vu la convention de mise en œuvre de l'abattement de la TFPB dans le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), signée le 4 juillet 2016

Il est convenu de procéder à la signature du présent AVENANT n° 4 :

Article 1 : MODIFICATION DE LA DURÉE DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB

Les signataires acceptent par le présent avenant de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 la convention signée le 4 juillet 2016 de mise en œuvre de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le Quartier prioritaire de la politique de la ville de PAMIERS.

Article 2 : MODIFICATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

Par le présent avenant, les signataires procèdent à l'actualisation du programme d'actions faisant l'objet de l'abattement TFPB :

- Le bilan de la programmation 2021-2022 est approuvé.
- La programmation 2023-2024 et les montants afférents sont arrêtés et validés par les signataires.

Les tableaux présentés en Annexe 1 annulent et remplacent ceux figurant dans l'Avenant n° 3

Toute évolution dans la consistance de la présente convention jugée importante par l'un ou l'une des signataires devra faire l'objet d'un avenant.

Article 3 : MODALITES FINANCIERES

Le paiement des sommes dues par l'OPH à la commune de Pamiers sont réglées à réception du titre de recette émise par cette dernière.

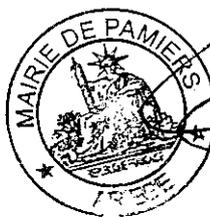
Fait le

Pour l'Etat,
Le Préfet de l'Ariège,
Simon BERTOUX

Pour la Communauté de communes des Portes
d'Ariège Pyrénées,
Le Président, Alain ROCHET

L'Office Public de l'Habitat de l'Ariège,
Représenté par sa Présidente, Marie-France
VILAPLANA

Pour la Commune de Pamiers,
Le Maire, Frédérique THIENNOT



ANNEXE 1 : Etat des lieux des programmes d'actions dans le cadre de la TFPB

Reliquat TFPB 2021-2022	258 656,95 €	386 307 €
Montant dégrèvement 2023	127 650,00 €	

TFPB OPH - Pamiers - Programmation 2023 CoTECH 22/01/2024

Axes	Actions	Calendrier	Montant prévisionnel 2023	Montant consommé 2023	Différence entre prévision et réel	% de valorisation si action de renforcement de gestion	Observations / précisions
A. Renforcement de la présence du personnel de proximité	A2. Maintien d'un correspondant de site, accentuation du passage des équipes de nettoyage et mise en place de permanences CESF	2021-2023	25 032,00 €	25 032,00 €	0,00 €		
	B2. Participation financière à la démarche locale GUP	2023	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €		
	B3. Subventions associations sportives et culturelles, éducatives, Appel à Projets Politique de la Ville	2019-2023	27 500,00 €	27 640,00 €	140,00 €		
B. Animation, lien social, vivre ensemble	B5. Participations financières à des chantiers en direction des jeunes résidant dans les cités HLM des QPV	2021-2023	10 000,00 €	3 183,40 €	-6 816,60 €		

	B6. Réhabilitation aire de jeux Gloriette	2023	45 000,00 €	Reporté en 2024 pour cause travaux			
	B7. Travaux traitement des déchets et tri	2024			0,00 €		
	B9. Signalétique et affichage dans les quartiers HLM	2023	13 500,00 €		-13 500,00 €		
	B10. Mise à disposition de locaux à des associations de quartier	2019-2023	850,00 €	1 365,68 €	515,68 €		
	B11. Création d'une salle associative dans le cadre de la réhabilitation du quartier de la Gloriette du haut	2023	113 000,00 €	117 076,00 €	4 076,00 €		
C. Tranquillité résidentielle	C4. Sécurisation caves et parties communes	2022-2023	86 500,00 €	91 026,10 €	4 526,10 €		
	C5. Sécurisation et réhabilitation des espaces publics du Foulon dans une approche territorialisée et globale du quartier	2022-2023	30 500,00 €	30 500,00 €	0,00 €		
TOTAUX			371 882,00 €	315 823,18 €			

BILAN FINAL	70 483,77 €
--------------------	--------------------

Reliquat TFPB 2021-2023	70 483,77 €	200 484 €
Montant dégrèvement 2024	130 000,00 €	

TFPB OPH - Pamiers - Programmation 2024

CoTECH 22/01/2024

Axes	Actions	Calendrier	Montant prévisionnel 2024	Montant consommé 2024	Différence entre prévisions et réel	% de valorisation si action de renforcement de gestion
A. Renforcement de la présence du personnel de proximité	A2. Maintien d'un correspondant de site, accentuation du passage des équipes de nettoyage et mise en place de permanences CESF	2021-2024	25 032,00 €		-25 032,00 €	
	B3. Subventions associations sportives et culturelles, éducatives, Appel à Projets Politique de la Ville	2019-2024	27 500,00 €		-27 500,00 €	
B. Animation, lien social et vivre ensemble	B5. Participations financières à des chantiers en direction des jeunes résidant dans les cités HLM des QPV	2021-2024	10 000,00 €		-10 000,00 €	
	B6. Réhabilitation aire de jeux Gloriette	2024	45 000,00 €		-45 000,00 €	
	B7. Travaux traitement des déchets et tri	2024	20 000,00 €		-20 000,00 €	
	B9. Signalétique et affichage dans les quartiers HLM	2024	13 500,00 €		-13 500,00 €	
	B10. Mise à disposition de locaux à des associations de quartier	2019-2024	1 365,00 €		-1 365,00 €	

	B11. Création d'une salle associative dans le cadre de la réhabilitation du quartier de la Gloriette du haut	2023	/		0,00 €	
C. Tranquillité résidentielle	C4. Sécurisation caves et parties communes	2022-2024	80 000,00 €		-80 000,00 €	
	C5. Sécurisation et réhabilitation des espaces publics du Foulon dans une approche territorialisée et globale du quartier	2022-2023	/		0,00 €	
TOTAUX			222 397,00 €	0,00 €	-222 397,00 €	
BILAN FINAL			-21 913,23 €			